



Projet de plan d'amélioration de l'environnement sonore (PAES)

2021-2026

Présentation du 16 novembre 2021 à la mairie du 6^e arrondissement

LE BRUIT – FACTEUR DE QUALITÉ DE VIE ET DE SANTÉ

- ✓ Effets sur le bien-être et la santé :
 - ✓ Gêne → Stress → Fatigue
 - ✓ Troubles du sommeil
 - impacts sur : la santé psychique, l'apprentissage, l'appareil cardiovasculaire
- ✓ Second facteur environnemental de dommages pour la santé en Europe après la pollution de l'air (12 000 morts prématurées / 6 500 000 troubles importants du sommeil)
- ✓ Effets combinés avec la **qualité de l'air** et les fragilités sociales à proximité des infrastructures routières
- ✓ Coût social du bruit à **156 milliards d'euros** par an en France (ADEME - 2021), décliné par Bruitparif sur l'Île de France :
 - ✓ **44,5 milliards d'euros, dont 62,9% transports ; 23,4% voisinage** ; 12,4% professionnel

Le coût est essentiellement sanitaire (sommeil, gêne, maladies cardiovasculaires, santé mentale, obésité).

Le PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

Une vision globale, des liens avec les projets de mandature

Le bruit dans l'environnement		Le bruit de voisinage
	<i>Domaines</i>	
Code de l'environnement transports installations classées		Code de la santé publique activités, chantiers, comportements
	<i>Enjeux</i>	
transition écologique	santé environnementale	tranquillité du public, gestion des incivilités
	<i>Projets de mandature</i>	
plan climat air énergie objectifs carbone 2030 - 2050		création de la police municipale
	<i>Principaux domaines d'action</i>	
voirie, mobilité, urbanisme	construction	police

BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Le PAES a valeur de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Le bruit dans l'environnement fait l'objet d'une réglementation européenne retranscrite dans le code de l'environnement.

La Métropole du Grand Paris met en œuvre le **PPBE d'agglomération** de 3^e échéance (*PPBE métropolitain 2019 – 2024 voté en 2019*)

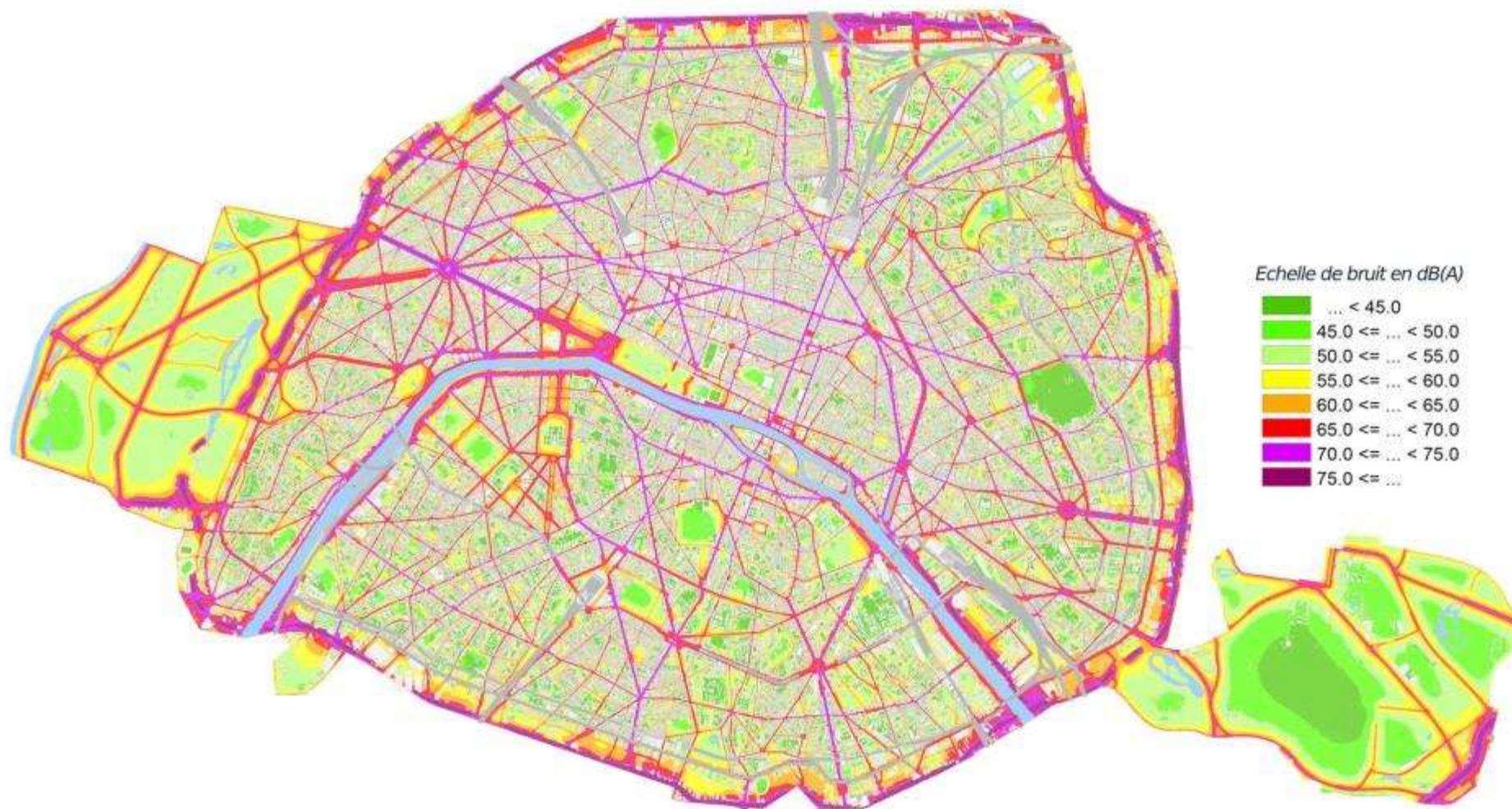
Chaque gestionnaire de grande infrastructure établit en parallèle son PPBE d'infrastructure.

Dans le cadre du PAES, la Ville établit son PPBE de grande infrastructure routière de 3^e échéance, qui succède au PPBE 2015-2020 (2^e échéance).

Elle prépare également les cartes stratégiques de bruit de 4^e échéance, avec la mise à jour des cartes du bruit routier

CARTOGRAPHIE 2021 DU BRUIT ROUTIER

Indicateur LDEN (moyenne 24h)



CARTOGRAPHIE 2021 DU BRUIT ROUTIER

Indicateur LN (22h - 6h)



CARTOGRAPHIE 2021 DU BRUIT ROUTIER

Indicateur LDEN (moyenne 24h)



Echelle de bruit en dB(A)



CARTOGRAPHIE 2021 DU BRUIT ROUTIER

Indicateur LN (22h - 6h)



Echelle de bruit en dB(A)



NOUVELLE ESTIMATION 2021 DU NOMBRE D'HABITANTS SUREXPOSÉS

Une nouvelle méthode commune et des données mises à jour pour évaluer les dépassements au bruit routier

- ✓ Nouvelle méthode CNOSSOS encore en cours de finalisation pour 2022
- ✓ À méthodologie équivalente, une forte réduction du nombre de personnes surexposées selon les critères du code de l'environnement :
- ✓ Une baisse de moyenne de 2 décibels (1 à 4 selon les axes), soit -37% de puissance sonore.

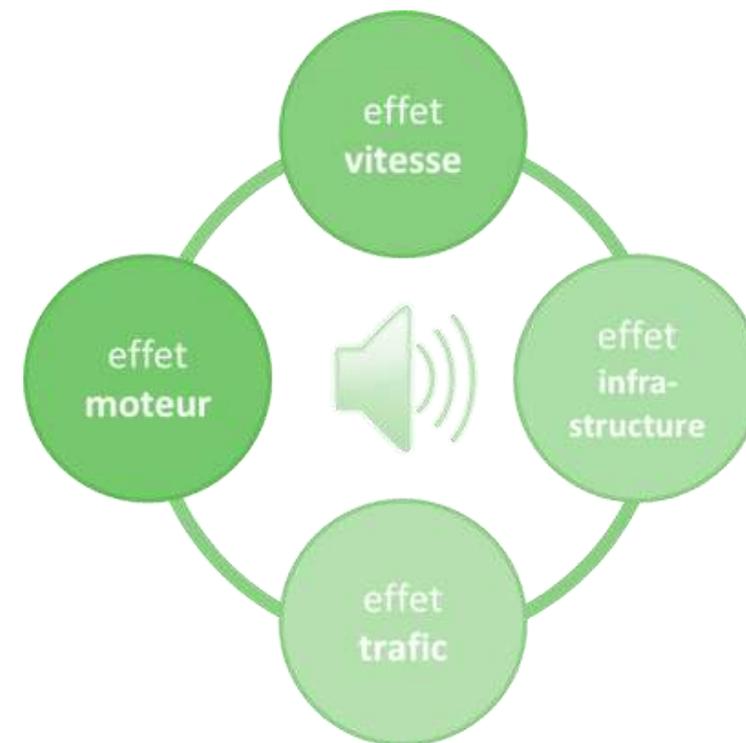
dépassements	Lden \geq 68 dB(A)	Ln \geq 62 dB(A)
2015 - NMPB	231 000	109 000
2021 - NMPB	63 158 (- 73 %)	20 743 (- 81 %)
2021 - CNOSSOS	15 831	4 470

STRATÉGIE PARISIENNE DE REDUCTION DU BRUIT ROUTIER

Elle consiste à faire rouler les véhicules :

- ✓ en moins grand nombre (effet trafic)
- ✓ moins vite (effet vitesse)
- ✓ moins bruyamment (effet moteur)
- ✓ sur des chaussées moins bruyantes (effet infrastructure)

+ promouvoir le sonore dans tous les plans et projets de la Ville



EFFET MOTEUR

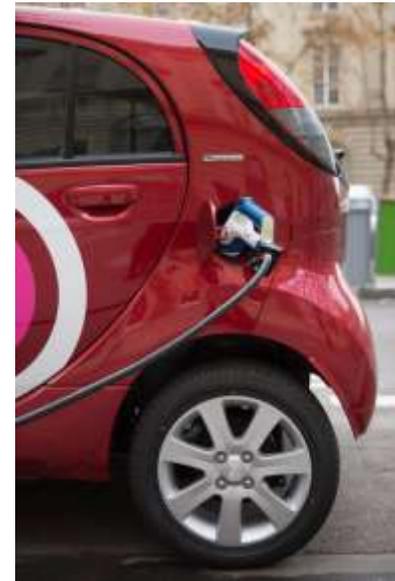
Favoriser les motorisations plus silencieuses (Action 3)
(Zone à Faibles Émissions et transition énergétique)

Expérimenter des radars acoustiques (Action 4)
(avec le ministère de la transition écologique)

Prendre en compte et encadrer les sons produits par les
véhicules électriques (Action 5)

Œuvrer au renforcement des normes d'émissions sonore
des véhicules et développer le contrôle routier des véhicules
bruyants (Action 13)

Envisager des avertisseurs sonores spéciaux moins bruyants
(Action 14)



EFFET TRAFIC

Limiter la circulation de transit et aménager l'espace public au profit des modes actifs et des transports collectifs (Action 2)

Évaluer l'influence sonore de la transformation du Périphérique (Action 7)

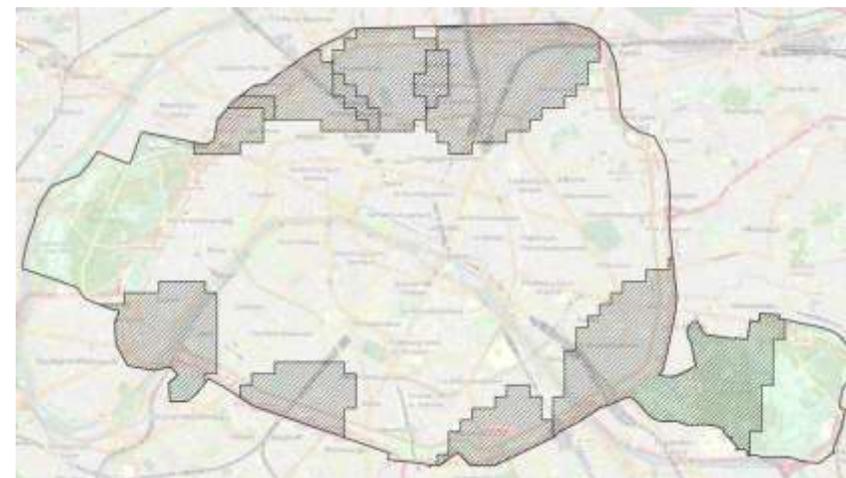
EFFET VITESSE

Abaissier les limitations de vitesse dans tout Paris (Action 1)

EFFET INFRASTRUCTURE

Déployer les revêtements phoniques intramuros (Action 6)

Solliciter des subventions auprès de la MGP dans les huit zones à enjeux parisiennes (Action 10)





PROMOUVOIR LE SONORE

Dans tous les plans et projets de la Ville

Favoriser les cobénéfices pour l'environnement sonore des plans **d'actions environnementaux** (Action 8)

Accroître les exigences acoustiques dans le PLU bioclimatique (Action 9)

Traiter du paysage sonore et de la santé environnementale dans les projets d'aménagement de la ville (Action 11)

Améliorer le paysage sonore en lien notamment avec la végétalisation et la biodiversité (Action 12)

Agir pour la réduction des nuisances liées à l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux (Action 15)



BRUIT DIT DE VOISINAGE

AGIR SUR TOUTES LES SOURCES DE BRUIT

- ✓ Bruits nocturnes sur la voie publique
- ✓ Bruits des activités professionnelles
- ✓ Bruits des livraisons
- ✓ Bruits des chantiers
- ✓ Bruits des équipements de la Ville

Les bruits de comportement entre voisins restent du ressort des commissariats

BRUITS NOCTURNES SUR LA VOIE PUBLIQUE

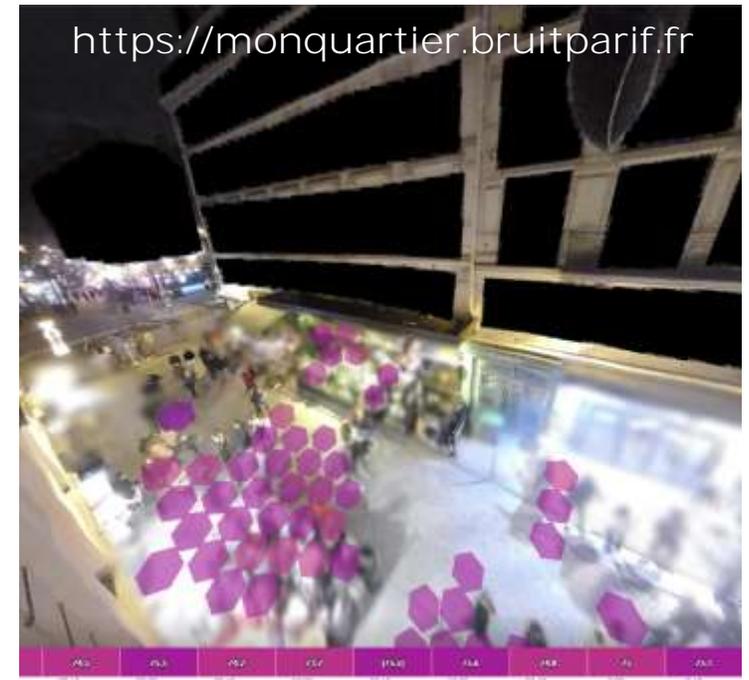
Mieux connaître l'exposition des Parisien.ne.s au bruit des activités nocturnes (Action 16)

Mieux encadrer le bruit lié aux terrasses annuelles ou estivales (Action 17)

Prévenir, réduire et verbaliser le tapage nocturne dans **l'espace public** (Action 18)

Améliorer l'offre de service aux plaignants (Action 19)

Agir de façon concertée entre la ville et la Préfecture de Police sur les nuisances professionnelles et la musique amplifiée (Action 20)



BRUITS DES LIVRAISONS

Déployer les livraisons silencieuses notamment en horaires décalés (Action 21)

Mieux contrôler la bonne utilisation des aires de livraison (Action 22)



BRUITS DES CHANTIERS

Développer les chantiers à moindres nuisances sonores (Action 23)

Prévenir la pollution liée aux groupes électrogènes et aux engins de chantier (Action 24)

Intervenir sur les bruits de chantier (Action 25)



BRUITS DES ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE

Rendre toujours plus silencieux les véhicules, engins et équipements de la Ville (Action 26)

Veiller à l'intégration acoustique des installations de chauffage, ventilation, climatisation (Action 28)

Améliorer l'acoustique des équipements publics, écoles, collèges et équipements sportifs (Action 29)

Créer de nouvelles cours oasis (Action 30)

UN CAHIER D'INFORMATION SUR LE BRUIT

Actualiser et faire connaître le **cahier d'information sur le bruit** à Paris (Action 27) (pour faciliter la prise en compte du sonore dans les actions locales)



CALENDRIER DE MISE EN PLACE

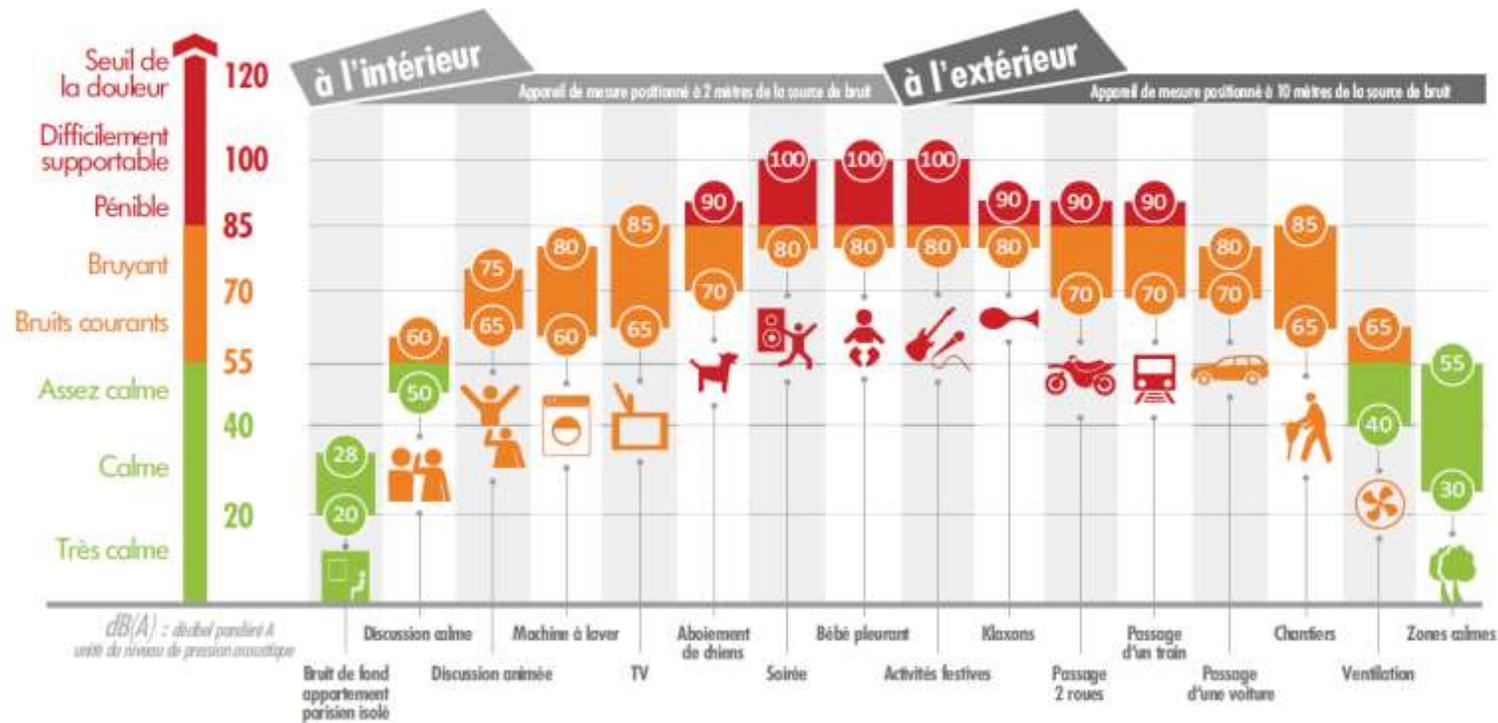
ainsi que la remontée d'information pour assurer un suivi précis des actions

- 10 septembre 2021 : présentation du plan aux mairies d'arrondissement
- 12-15 octobre 2021 : adoption au Conseil de Paris, intégration des amendements
- 10 novembre 2021 au 10 janvier 2022 : consultation du public sur idee.paris.fr

- Bilan et prise en compte de la consultation du public
- Mars ou avril : second vote du plan au Conseil de Paris

- COPIL de lancement et de coordination avec tous les acteurs

Sources sonores



+3 dB(A)

c'est l'augmentation du bruit lorsque l'on double la source sonore

= 60 dB(A)

+ = 63 dB(A)

+10 dB(A)

c'est l'augmentation du bruit qui provoque la sensation d'un son deux fois plus fort

Merci !